

## FORMATION INITIALE / HABILITATION ELECTRIQUE

*H0 - B1 - B1V - B2 - B2V - BC - BR - BE*

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable. C'est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées. La NFC 18-510 préconise un recyclage tous les 3 ans.

**Durée – 3 jours**

### Objectifs de la formation

Réaliser en sécurité des travaux et des interventions sur des installations électriques.

### Prérequis

D'être apte au travail dans son activité professionnelle ;  
D'avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordre électrique concernées.

### Le +

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais, BC, H0) en fonction de l'avis établi par le formateur en fin de stage. La formation prend en compte les dernières évolutions en vue de renforcer la prévention des risques et la sécurité dans le travail (décret de 22/09/2010 et norme NF C18-510).

### Validation visée

Attestation de formation ;  
Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation » ;  
Modèle pré-rempli du titre d'habilitation recommandé.

### Public concerné

Électriciens devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques BT : électriciens d'équipement, chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité, électriciens et techniciens de maintenance...

## PROGRAMME DE FORMATION

### Partie théorique :

**La réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens** : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510.

- les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
- l'évaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux et interventions - la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- les prescriptions de consignes de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, d'interventions et d'essais sur des installations du domaine basse tension (BT)

### Réalisation de travaux pratiques :

- utilisation des équipements de protection
- simulation de chantier